



République française

COMMUNE DE SEMENS

PROCES-VERBAL

Département de la
Gironde

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Séance du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Semens, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LARTIGAU David, Maire de Semens.

Sont présents : David LARTIGAU, Valérie ARNAUD, Eric DESPUJOLS, Christophe BORE, Xavier MOURAS, Delphine ARNAUD, Marie-José DUREAU, Coline LARTIGAU, Séverine MARMOUZE, Virginie GLEMET-GIROTTI

Représentés : Monsieur Denis BORD par monsieur David LARTIGAU

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Delphine ARNAUD

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Adhésion à un groupement de commande entre la CDC et la commune ;
 - ❖ Décision modificative n°02 ;
 - ❖ Tarif repas des aînés personnes moins de 60 ans ;
 - ❖ Questions et informations diverses (finalisation organisation Noël communal du 14 décembre 2025 - repas des aînés du 18 janvier 2026 : choix du menu- évolution recettes de fonctionnement-investissement).
-
- ❖ Adhésion à un groupement de commande entre la CDC et la commune

Dans un contexte d'augmentation des coûts, il semble pertinent de regrouper les acheteurs publics pour effectuer certains achats et ainsi réaliser des économies d'échelle. En outre, au regard de leur objet, le regroupement peut apporter de la cohérence à l'échelle du territoire.

Dans ce contexte, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes et les communes membres de la CDC qui le souhaitent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre Commune d'adhérer à ce groupement de commande pour ses besoins propres,

Considérant que la demande a été faite à la Communauté Des Communes du Sud Gironde de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commande
- D'approuver que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la Communauté Des Communes du Sud Gironde
- De bien vouloir l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement

- De transmettre à la Communauté Des Communes en début de mandat les noms d'un titulaire et d'un suppléant membre de la CAO de la commune pour siéger au sein de la CAO du groupement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés vote pour.

❖ Décision modificative n°02

Dans le cadre de fin d'année, il y a lieu de réviser les crédits votés lors du BP 2025 afin de pouvoir intégrer aux RAR 2025, la subvention DETR 2025 accordée pour l'aménagement de l'aire de loisirs pour un montant de 16265.73 €. La décision modificative se présente ainsi :

DÉSIGNATION	DIMINUTION SUR CRÉDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CRÉDITS OUVERTS
D 2135 : Installations générales, agencements, aménagements et constructions		16265.73 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		16265.73 €
R 1321 : Subvention non transférable Etat, établissements nationaux		16265.73 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		16265.73 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés vote pour.

❖ Tarif repas des aînés personnes moins de 60 ans

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le repas des aînés est ouvert à la population de Semens et propose une participation de 25 € par personne (repas et spectacle réservé aux adultes).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés vote pour un tarif à 25 € pour les personnes qui s'inscriront et qui ont moins de 60 ans.

❖ Questions et informations diverses (finalisation organisation Noël communal du 14 décembre 2025 - repas des aînés du 18 janvier 2026 : choix du menu- évolution recettes de fonctionnement-investissement).

- INTRAMUROS : cotisation annuelle de 216 €
- Pour l'acquisition finale de l'impasse du Puits resté en instance, il y aura lieu de régler des frais notariés.
- Les vœux du maire sont fixés au vendredi 23 janvier 2026.
- Choix du menu du repas des aînés 2026 :
 - Velouté potimarron
 - Mousseline poisson frais
 - Tatin canard
 - Tarte Bourdaloue.

La séance est levée à 20 heures.